



L'aide à domicile
au plus près de vous !

Tarifs du service prestataire et de portage des repas au 01/01/2021

L'association est l'employeur de l'aide à domicile

➤ Tarifs d'aide à domicile tous publics :

Tarif horaire aide à domicile : 22,30 €

➤ Tarifs spécifiques (par heure) :

Bénéficiaires de l'APA ou PCH (Conseil Départemental 64)	22,30 €
Bénéficiaires de l'ARDH ou d'un PAP (CARSAT)	21,10 €
Bénéficiaires du fond FNAS	24,00 €
	La nuit (20h00-8h00) 288,00 €

Forfait mensuel frais de gestion (sauf ARDH et PAP) : 5,00 €

N.B. : Les tarifs seront majorés de 45 % en cas d'intervention les dimanches et jours fériés

➤ Tarifs du service de portage des repas :

La journée alimentaire : (Potage, entrée, plat principal, fromage, dessert et pain) : 10,40 €

Frais d'ouverture de dossier : 10,00 €

Forfait mensuel frais de gestion : 5,00 €

Frais annexes

- ✓ Cotisation annuelle : 20,00 €
- ✓ Frais d'ouverture de dossier : 20,00 €
- ✓ 0,50 € / km en cas d'utilisation du véhicule personnel de la salariée pour le compte du bénéficiaire

Toutes les sommes engagées pour l'emploi d'une aide à domicile sont déductibles des impôts à hauteur de 50 % dans la limite de 6000€ déductibles et peuvent dans certains cas ouvrir droit à un crédit d'impôt.